

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL SA

Société anonyme au capital de 31 755 905 euros
Siège social : 20-22 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**18^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2013**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence qui a été consentie à votre conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 mai 2013 (18^{ème} résolution) en vue de nous permettre de décider et de réaliser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code de travail, dans la limite de 600.000 euros.

Dans ce cadre, votre Conseil d'administration a décidé le 5 décembre 2014 de subdéléguer au Directeur Général l'intégralité des compétences qui lui ont été consenties aux termes de la dix-huitième résolution susvisée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2013, à l'effet notamment de déterminer les conditions et le montant exact de l'émission dans la limite d'un montant maximal de 100.000 euros, les dates et les autres modalités de l'augmentation de capital, de fixer le prix de souscription, de constater la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder aux formalités de publicité.

Le Directeur Général a décidé le 5 décembre 2014 d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 100 000 euros, par émission d'actions réservées aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire au prix unitaire de 35,87 euros correspondant à 80 % de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le 5 décembre 2014 arrondie au centime immédiatement supérieur.

Cette augmentation de capital a été souscrite à hauteur de 21 880,70 euros répartis en 610 actions nouvelles de 5 euros nominal émises au prix unitaire de 35,87 euros. Le capital a ainsi été augmenté de 3 050 euros pour passer de de 31 640 905 euros à 31 643 955 euros.

Incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne la quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice

Cette augmentation de capital a l'incidence théorique suivante:

	nombre d'actions au 31/12/14	Capitaux propres part du groupe au 31/12/14 (€)	Quote part des capitaux propres par action (€)
Avant souscription de 610 actions nouvelles	6 328 181	362 657 000	57,308
Après souscription de 610 actions nouvelles	6 328 791	362 657 000	57,302

Fait à Paris,
le 6 mai 2015

Le Président du Conseil d'administration